

Le 25 juillet 2023



Illiko  
Texto

Vous avez un nouveau  
message du SNUP

## QUID des mesures pouvoir d'achat ?

Dans notre [Illiko du 10 juillet 2023](#), nous vous faisons état des mesures pouvoir d'achat négociées avec la Direction. Si celles-ci satisfont **le SNUP**, ce n'est pas le cas pour tout le monde !

Quel est désormais **le risque** pour **les personnels** suite **au rejet de la Prime de Partage de la Valeur ajoutée (PPV) 2023** par **l'UNSA et la CFE-CGC** ?

En premier lieu, il convient de mentionner que l'augmentation générale de 2% au 1<sup>er</sup> Juillet 2023 est acquise et « tombe à pic » au regard de l'inflation constatée depuis le début de l'année !

### **Le point bloquant porte désormais sur la PPV 2023.**

Pour rappel, les montants négociés étaient les suivants :

- **Palier 1 : 1 500 €** si rémunération inférieure à **2 SMIC** (initialement 1 250 € si rémunération inférieure à 1,75 SMIC)
- **Palier 2 : 850 €** si rémunération comprise entre **2 et 2,5 SMIC** (initialement 750 € si rémunération comprise entre 1,75 SMIC et 2,25 SMIC)

- **Palier 3 : 550 €** si rémunération comprise entre **2,5 SMIC et 3 SMIC** (initialement 450 € si rémunération comprise entre 2,25 SMIC et 3 SMIC).

Et point important, **le SNUP** avait obtenu **le changement de niveau des paliers, plus de 1200 agents allaient en bénéficier...**

Nous le concédons : nous ne nous attendions pas à ce que **l'UNSA** ne signe pas la PPV 2023 d'autant que cette organisation syndicale a pour habitude d'apposer sa signature sur quasiment tous les accords qu'ils soient bons ou mauvais !

Notre incompréhension est encore plus grande quand on sait que ces dispositions auraient pu bénéficier à 60% des personnels. Peut-être que l'UNSA a désormais décidé de ne plus servir les intérêts de la majorité pour se focaliser sur le sort des plus hautes rémunérations !

Quant à **la CFE-CGC**, organisation syndicale devenue revendicative en quelques mois, sa logique est difficile à suivre...

Celle qui se dit désormais non catégorielle à l'intérieur des murs de la CDC, en contradiction avec le positionnement de sa fédération, agit à l'encontre de son nouveau cœur de cible, à savoir les non-cadres en les privant d'une prime significative. Les personnels concernés apprécieront... et **le SNUP** les invitent à se poser les bonnes questions !

**A la veille des vacances, ces 2 organisations syndicales non-signataires mettent dans l'embarras la majorité des personnels.**

En l'absence de réouverture des négociations, nous passerons d'une situation où nous avons la main à **de potentielles mesures unilatérales** de la part de la Direction sur la PPV 2023.

Et rien ne nous dit que la DRH ne pourrait pas revoir **les montants pour revenir aux propositions initiales (soit -250 €/ bénéficiaire sur le palier 1, -100 €/ bénéficiaire sur les paliers 2 et 3) avec le maintien des anciens paliers !**



Nous sommes actuellement dans un « corner » comme en 2020, date de l'instauration de la **Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA)** à la CDC.

Pour rappel, **seuls le SNUP, la CGT et la CFDT avaient signé la PEPA 2020**. Mais il y a **une grande différence** avec la précédente mandature puisque suite au résultat des dernières élections professionnelles, **ces 3 signatures ne sont aujourd'hui plus suffisantes pour permettre l'application d'un accord !**

**D'où l'intérêt de voter SNUP**

**aux élections COSOG en fin d'année** 🗳️

**Vous informer et vous  
dire la vérité,**

**sn<sup>Up</sup>**

**c'est cela  
la SNUP Attitude !**